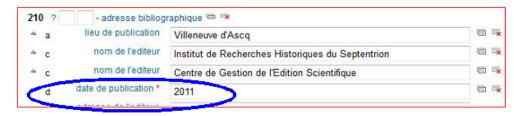


## Date de publication (210\$d)

## Notices créées/importées

- -> On donne en zone de l'adresse la date de publication de la ressource.
- -> On donne toujours une date de publication, même approximative.
- -> La date se trouve en général sur la page de titre ou son substitut.

Pour des raisons de tri dans l'OPAC, rien ne doit précéder cette date de publication dans le CCI



- Lorsque la publication ne porte pas de date de publication, on donne en remplacement, par ordre de priorité :

la date de dépôt légal;

la date de diffusion;

la date de copyright;

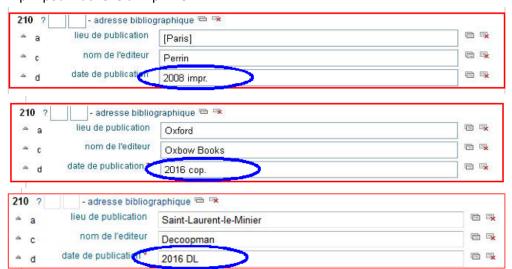
la date d'achevé d'imprimer;

et dans le CCI pour des raisons de tri on fait suivre cette date du qualificatif :

DL pour la date figurant à la mention de dépôt légal;

cop. pour la date de copyright

impr. pour l'achevé d'imprimer



- Si aucune date mentionnée : ? pour une date approximative (ex. : 1900 ?)

Dans le CCI, ne pas utiliser les [] dans cette sous-zone date